

**INSCRIPTIONS EN CLASSE DE SECONDE
AU LYCÉE MEMONA HINTERMANN AFFEJEE**

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre enfant a été admis en classe de seconde au lycée Mémona Hintermann Affejee.

Télé inscriptions	Du samedi 28 au lundi 30 juin 2025
En présentiel	Du mardi 1er au vendredi 4 juillet 2025

DATE ET HORAIRE	COLLEGE
LUNDI 30 JUIN à 13H30	INSCRIPTIONS SECONDE SIB – Section Internationale Franco-britanique
MARDI 1^{er} JUILLET de 8H à 12H	COLLEGE BOIS DE NEFLES (de A à H)
MARDI 1^{er} JUILLET de 13H à 16H	COLLEGE BOIS DE NEFLES (de I à Q)
MERCREDI 2 JUILLET de 8H à 12H	COLLEGE BOIS DE NEFLES (de R à Z)
MERCREDI 2 JUILLET de 13H à 16H	COLLEGE LES DEUX CANONS
JEUDI 3 JUILLET de 8H à 12H	COLLEGE BORIS GAMALEYA (de A à Z)
JEUDI 3 JUILLET de 13H à 16H	AUTRES COLLEGES (de A à L)
VENDREDI 4 JUILLET de 8H à 12H	AUTRES COLLEGES (de M à Z)
VENDREDI 4 JUILLET de 13H à 16H	RETARDATAIRES

Informations importantes :

- Les demandes d'options en classe de seconde seront étudiées et validées par l'établissement.
- Présences obligatoires du responsable légal et de l'élève à l'inscription.

PIECES A FOURNIR

- Photocopie intégrale du livret de famille
- Adresses mails et numéros de téléphone valides des deux responsables légaux et de l'élève
- En cas de séparation des parents ou de décision de placement : photocopie du jugement de divorce ou photocopie de l'ordonnance rendue par le Juge aux Affaires Familiales, faisant apparaître clairement le responsable légal de l'enfant.
- 2 photos d'identités.

Sur place :

- Compléter la fiche intendance pour tous les demi-pensionnaires, internes et demandeurs de la bourse, fournir obligatoirement un RIB du responsable légal qui perçoit les aides et paye les frais de scolarité
- Lors du passage au poste d'infirmierie, tout document relatif à la santé ou à l'aménagement de scolarité de l'enfant (MDPH, PAI, PPS, Suivi Santé Mentale, Certificats Médicaux...) devra être remis à l'infirmière.

Inscription à la Maison des lycéens :

INSCRIPTION A L'INTERNAT

- La présence d'un CORRESPONDANT habitant Saint Denis ou Sainte Marie sera obligatoire
- Présence obligatoire de l'élève, des responsables et du correspondant qui rempliront la fiche internat sur place.
- Les pièces à fournir sont :
 - une copie d'un justificatif d'adresse (facture récente) du correspondant
 - une copie de la pièce d'identité du correspondant
 - une copie d'un justificatif d'adresse du responsable légal
 - une copie de la pièce d'identité du responsable légal
 - Une assurance personnelle de responsabilité civile du responsable légal est obligatoire.

Important à savoir pour une inscription à l'internat ou à la demi-pension:

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est généralement valable pour une année scolaire complète. Les changements de régime ne peuvent être envisagés qu'exceptionnellement avant la fin du trimestre et sur demande écrite et motivée de la famille un mois avant la date de fin de trimestre.

En cas de difficultés financières, il est possible de faire appel aux fonds sociaux lycéens en s'adressant à l'assistante sociale du lycée.

POUR ETRE ADHERENT A LA MAISON DES LYCEENS (MDL) une cotisation de 5 € sous forme de chèque libellé à l'ordre de "Maison des lycéens du Lycée Polyvalent Mémona Hintermann Affejée" (indiquez le nom de votre enfant au verso) correspondant à une adhésion facultative mais très utile à la vie lycéenne (salle de jeux équipée pour des activités, évènements culturels, animations lycéennes, voyages etc...)

